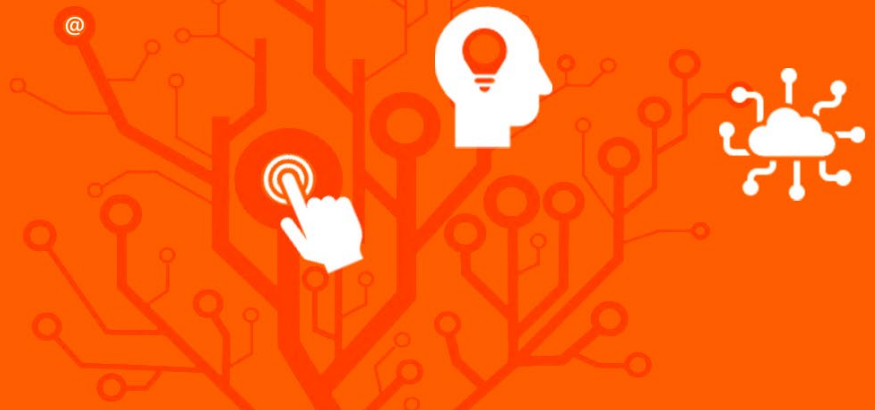


# APPEL À CANDIDATURES

## Promeneurs du net



## Appel à candidatures Promeneurs du Net

# Avis d'appel

## Devenir Promeneur du Net

Relatif au dispositif  
« Promeneurs du Net » dans le Var  
Pour la période 2024-2026

Date de clôture de l'appel à candidature  
**LE DIMANCHE 31 DECEMBRE 2023**

### Les dossiers sont à transmettre au :

Service Développement Social de la CAF du Var

✉ [promeneursdunet@caf83.caf.fr](mailto:promeneursdunet@caf83.caf.fr)

06 22 52 62 45

*Dans le cas d'une difficulté d'envoi en raison de fichiers trop lourds, nous vous remercions de ne pas doubler cet envoi par des canaux de contact parallèles afin d'optimiser le délai de traitement du dossier et de réaliser plusieurs envois (mail1, mail 2, ...) plutôt qu'un envoi We Transfer.*

# Devenir Promeneur du Net

## 1) Quelle est la mission d'un Promeneur du Net

Un Promeneur du Net est un professionnel qui assure une présence éducative sur Internet auprès des jeunes ou des parents, dans le cadre de ses missions habituelles (qu'il exerce généralement en présentiel). Ces nouvelles modalités de mise en relation avec les jeunes ou les parents ne doivent pas remplacer le face-à-face dans les structures. La présence en ligne permet plutôt d'enrichir ces modalités d'interventions et de poursuivre l'accompagnement des jeunes ou parents sur les territoires.

## 2) Qui peut devenir Promeneur du Net Jeunesse (PDN J) ?

Les Promeneurs du Net jeunesse sont des professionnels (éducateurs, animateurs, conseillers en insertion, infirmières, psychologues, médiateurs numériques...) issus de différentes structures du secteur éducatif, socio-culturel, médico-social, de l'animation ou de la médiation qui interviennent auprès des jeunes sur les territoires. La population cible est celle des 11- 25 ans.

## 3) Qui peut devenir Promeneur du Net Parentalité (PDN P) ?

Le Promeneur du Net « Parentalité » sont des professionnels (Référénts familles, accueillant Laep, Référént CLAS...) dont la mission principale est d'accompagner les parents et adultes qui ont une fonction éducative et parentale en direction des enfants et des jeunes. Ils peuvent être intervenants dans une structure dédiée à tout public mais accueillant régulièrement des parents.

## 4) Quelles compétences sont demandées ?

Le PDN doit notamment posséder :

- une bonne culture des technologies de l'information et de la communication, et de leurs usages.
- une connaissance des principales règles de droit, de sécurité et de civilité sur Internet. Il doit également savoir adapter son intervention en fonction de son métier, de sa fonction, de ses missions et communiquer ce cadre aux jeunes et aux parents.

## 5) Quelles sont ses obligations ?

- Signer la charte des Promeneurs du Net et la respecter.
- Assurer une présence minimale et régulière sur Internet (3 heures hebdomadaires).
- Participer aux temps de regroupement départementale (7 par an).
- Participer aux temps d'échange de pratiques et aux formations proposées (3 par an).

## 6) Quelles sont les obligations de son employeur ?

- Signer la charte des Promeneurs du Net et la respecter.
- Intégrer cette nouvelle modalité d'intervention dans son projet pédagogique ou social.
- Mettre les moyens techniques à la disposition du PDN.

**A noter que les personnes bénévoles ou les personnes ayant une activité commerciale sont exclues du dispositif**

VOIR LA VIDEO DE PRESENTATION SUR



[Les Promeneurs du Net - YouTube](#)

# Comment rejoindre le réseau PDN dans le Var

## ÉTAPE 1 : LA PRISE DE CONTACT

### Vous pouvez contacter :

Merlin Hicks - Coordonnateur départemental des PDN du Var

✉ [coordo.pdn@laligue83.org](mailto:coordo.pdn@laligue83.org)

☎ 06 14 40 71 98

Ou

La Caf du Var - Service développement Social

✉ [promeneursdunet@caf83.caf.fr](mailto:promeneursdunet@caf83.caf.fr)

☎ 06 22 52 62 45

☎ 04 94 09 74 21

Ces contacts vous feront une présentation du dispositif et répondront à vos questions.

Les documents suivants vous seront envoyés :

- [La charte des PDN](#)
- [Le dossier de candidature](#)

## ÉTAPE 2 : LA SÉLECTION

**Le comité technique étudie votre candidature.**

En cas d'avis favorable, une convention pour formaliser votre engagement est envoyée à votre employeur.

## ÉTAPE 3 : LA RENCONTRE

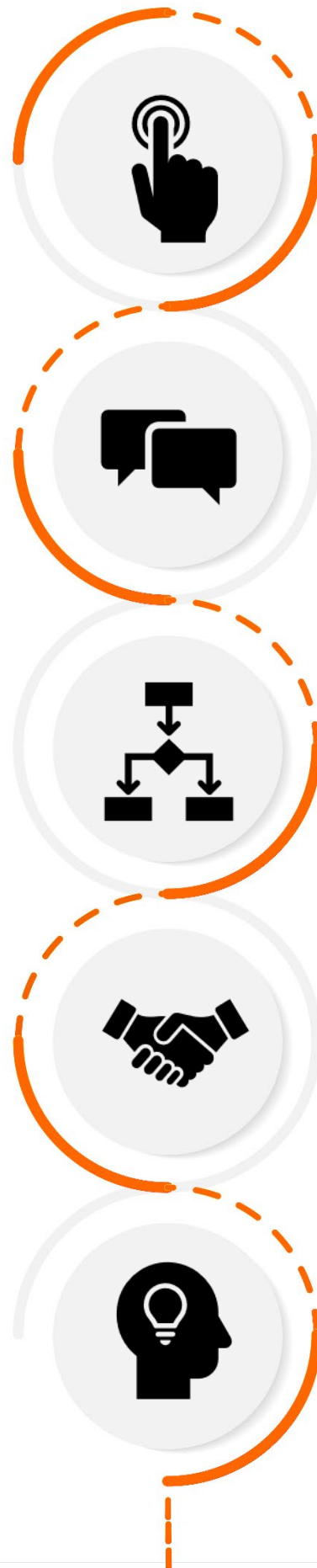
**La rencontre peut avoir lieu au sein de votre structure ou à la coordination départementale.**

Présentation de la mission, de la posture à adopter et des profils à créer afin d'être intégré à l'annuaire départemental des PDN.

Points sur vos besoins en matière de formation.

## ÉTAPE 4 : LES FORMATIONS ET LES REGROUPEMENTS

Vous serez régulièrement invités à des temps de formation et de regroupements collectifs afin de toujours mieux accompagner vos publics.



### EN CAS DE DÉPART

**Merci de prévenir le Coordinateur.**

Si la structure souhaite qu'un nouveau professionnel intègre le réseau, toute la procédure recommencera du début.